



QUESTIONS / RÉPONSES – PROJET DÉCHETTERIE & DÉCHARGE

EN PRÉAMBULE

Durant la séance d'informations du 30 août 2021, des questions ont été soulevées par les citoyens présents. Ce document les synthétise en y apportant une réponse afin de compléter le dossier soumis à l'assemblée primaire pour approbation.

1. Quel est le coût du projet

Nous nous trouvons dans une phase de planification par une modification partielle du plan de zone. Le projet de construction n'a pas été chiffré. Il le sera avant la mise à l'enquête publique.

Le lieu choisi pour la déchetterie est le même que celui de la décharge de matériaux propres, ceci justement pour permettre des synergies et des coûts réduits car effectués pour 2 projets en même temps. Par exemple, une seule route d'accès sera nécessaire, alors qu'une déchetterie située à un autre endroit de la Commune nécessitera aussi des travaux d'accès et des aménagements.

2. Quel est le besoin futur ? Quelle est la base pour dire qu'on a besoin de 10 bennes au lieu des trois actuelles ? Quel type de déchets ?

Selon des discussions avec la SATOM notamment et les règles en vigueur, les Communes devront toujours mettre à disposition des bennes pour déchets spéciaux à la population :

- Gazon et déchets verts : 40 m³
- Branches : 40 m³
- Bois : 40 m³
- Encombrants (meublier, tapis, matelas, etc.) : 40 m³
- Ferraille : 40 m³
- Matériaux inertes : 40 m³
- Carton/papier - benne fermée, voire avec compacteur : 40 m³
- Fer blanc et aluminium
- Electroménager
- Huiles végétales et minérales
- Peintures, solvants, produits dangereux, batteries, etc.
- Pneus
- PET

Pour l'ensemble des besoins, la place ne doit pas prendre en compte que les bennes évidemment, mais également celle nécessaire aux manœuvres des véhicules et des camions de transport.

3. Une entreprise va réellement utiliser un camion pour amener les déchets vers les hauts pour ensuite les descendre vers le bas ?

Si l'on prend la situation actuelle, c'est déjà le cas. La déchetterie n'est pas au point le plus bas de la Commune, ni sur un point de passage. Certes le nouvel emplacement implique à certains de " monter " leur déchets qui seront ensuite redescendus en plaine, mais elle est plus centrale par rapport au territoire de la Commune et située sur les abords d'une route d'accès cantonale, éloignée des quartiers d'habitations.



4. Le terrain de la déchetterie actuelle est-il communal ?

Le terrain actuel de la déchetterie est communal mais n'est plus adapté à ce type d'activité étant donné son emplacement proche de quartier d'habitations et son accès par une route plus limitée en capacité. La déchetterie actuelle n'est pas aux normes et devrait fermer à fin 2022 selon le service de l'environnement (autorisation provisoire d'exploiter dans l'attente du nouveau projet).

5. Ne faudrait-il pas améliorer la structure existante ?

6. Pourquoi ne pas utiliser la place que nous avons actuellement ?

7. Pourquoi la déchetterie actuelle n'est pas aux normes ?

Il ne semble pas opportun de développer cette activité à cet emplacement. Nous nous trouvons en cœur d'un quartier d'habitations et les nuisances devraient être atténuées. De plus la déchetterie n'est pas aux normes (pas de bac de rétention d'eau, pas de récupérateur d'huile, locaux et bacs fermés pour les huiles, etc.).

Il est difficilement possible de mettre aux normes cet emplacement pour un usage adéquat et sécurisé pour la population. De plus il faut tenir compte qu'il faut enterrer en partie les bennes pour qu'elles soient accessibles facilement, et de manière sécurisée, et il est difficile de le faire à l'endroit actuelle.

8. Remplir la carrière sera une action aux frais de la commune ?

Non, un règlement d'exploitation devra être homologué par le Canton et une taxe de décharge sera mise en place comme cela se fait partout ailleurs.

9. Quelle sera l'affectation de la déchetterie actuelle ?

A ce stade, il n'est pas prévu de changer l'affectation de la zone, qui n'est pas une zone " déchetterie", mais une zone d'intérêt public comprenant notamment l'abri PC en sous-sol. La Commune envisage d'y laisser les activités du local pompier et des travaux publics comme actuellement. Des discussions sont en cours par rapport à un déménagement du triage forestier, activité génératrice de nuisance de moins en moins compatible avec le lieu.

10. Avons-nous l'obligation de remplir la carrière ?

La carrière fait partie des projets du plan directeur cantonal. Le Canton et la Confédération demande de gérer tout ce qui est extraction ou apport de matériaux, et de le faire à une échelle intercommunale. Dans la stratégie, le remplissage et la remise en état des anciennes carrières est un élément clé.

Il faut noter que dans les règles en vigueur en matière d'aménagement du territoire (passée et présent), il y a toujours une obligation de remise en état des carrières qui devrait être faite à la fin de l'exploitation.

Enfin, cet emplacement a été fixé comme prioritaire pour toute la Vallée par le Canton. Ainsi, les communes voisines se sont déjà vu refuser des projets de décharge, la carrière de Val-d'Illeiez devant être entièrement remplie avant de pouvoir ouvrir une autre décharge.



11. Problématiques des promeneurs à cet endroit ? S'agit-il de terrains privés ?

L'emplacement de la décharge et de la déchetterie n'a pas de conflits avec le chemin pédestre qui passe par le chalet situé dans l'ancienne carrière pour arriver au niveau du quartier des Pommats. Ces aspects ont été pris en compte dans le projet et le remplissage n'empêche pas l'occupation du bâtiment existant non plus.

12. Problématique de la circulation sur la route cantonale ?

Il s'agit d'une route adaptée à une grande fréquentation, avec la largeur adéquate. Elle dessert les deux stations, et bons nombres d'exploitations et de maisons, sans que cela ne soit un souci. De plus elle est cantonale et son entretien est donc principalement du ressort du Canton.

Une modification devra y être apportée pour l'accès à la décharge et déchetterie, selon les normes de sécurité et de visibilité, et une modération du trafic peut être envisagée. A noter que le projet tel qu'il est conçu évitera justement le problème rencontré à Troistorrents où les voitures sont parfois à l'arrêt sur la route cantonale. L'emplacement choisi permet de créer un accès avec suffisamment de place pour croiser et attendre si nécessaire tout en étant hors de la route cantonale.

13. Le nombre de véhicule qui accède à la déchetterie actuellement ?

Il faut compter environ 120 véhicules par semaine actuellement, en été, et un peu moins de la moitié en hiver. Les jours de grande affluence, soit le samedi, on peut compter environ 60 véhicules.

La déchetterie étant située au même emplacement que la décharge, qui doit être selon la loi, surveillée en partie, on peut raisonnablement penser que les horaires d'ouverture peuvent être élargis.

14. Non-sens écologique car les villageois doivent remonter sur 3 km pour ensuite déposer leurs déchets.

Aujourd'hui, ceux qui descendent à la déchetterie doivent aussi remonter chez eux et vice-versa. Ces mouvements de haut en bas, sur une commune comme Val-d'Ille-et-Rance, existe pour toutes activités (courses, loisirs, etc.).

Pour les camions de transport, prendre la route des Crosets, un accès direct et dimensionné pour ce trafic ne va pas fondamentalement changer l'aspect écologique du transport.

Il aurait été finalement plus écologique, il est vrai, de pouvoir descendre nos déchets directement à la déchetterie de Troistorrents pour en faire une déchetterie intercommunale, mais cette proposition, faite 2 fois, n'a pas été acceptée.



15. Pourquoi la parcelle n° 35 ne fonctionne pas ?

Comme déjà expliqué plus haut, il faut tenir compte des normes d'accès sur une route cantonale lorsque l'on quitte une place ou une route, des règles de visibilité, mais également de la place nécessaire aux véhicules et au camion pour manœuvrer. Le long de la route cantonale en direction de Troistorrents, l'espace à disposition n'est tout simplement pas suffisant pour respecter les normes.

16. Pourquoi cette taille de déchetterie ? Nous ne sommes pas le même bassin de population, pourquoi comparer avec Troistorrents et Collombey ?

Ce n'est pas une question de comparaison, il s'agit simplement de " prévoir " pour l'avenir. La déchetterie " provisoire " actuelle n'est clairement plus adaptée, et on doit tenir compte du fait qu'il n'y a pas qu'une population résidente, mais aussi un grand nombre de résidences secondaires sur notre territoire, tout comme des entreprises.

Il vaut donc mieux prévoir de la place tout de suite, que de faire une moitié de projet ailleurs, et recommencer dans 20 ans peut-être. Ce serait une aberration que de vouloir faire trop petit.

De plus, cet espace peut permettre de mettre un espace réservé aux entreprises de la Commune, pour qu'elles n'aient plus à se charger seules de leurs déchets de chantier. Comme un poids sera nécessaire pour calculer la taxe de décharge, il pourra servir aussi à calculer une taxe au poids pour les entreprises par exemple.

17. La déchetterie de Vionnaz possède 6 bennes.

Très bien. Mais comme déjà dit, nous ne sommes pas uniquement dans un contexte de " comparaison " avec les autres communes. Tout dépend du service que nous voulons mettre en place pour la population, comme cité ci-dessus pour les entreprises par exemple.

18. Pourquoi 120'000 m3 uniquement ?

C'est la capacité calculée avec une modélisation de terrain pour un remplissage optimal, et sécurisé. Pour cette décharge, la Commune bénéficie aussi d'une dérogation lui permettant de la remplir depuis le haut, alors que cela devrait se faire depuis le bas et par couche successive.

Le Canton est conscient que la route de Fayot n'est pas adaptée pour cette activité, et il autorise donc à faire l'accès depuis le haut en prolongation (et en l'améliorant) de ce qui a été fait lors des travaux de l'école. C'est d'ailleurs le fait de disposer de ce droit d'accès par le haut qui a conduit la Commune à penser la déchetterie sur le même lieu : on peut ainsi réunir toutes les activités de gestion de déchets au même endroit, avec le même accès, qui plus est en grande partie cantonal et donc à sa charge.



19. Une collaboration intercommunale, est-elle en cours ?

Nous avons approché Troistorrents, mais très rapidement, la réponse a été négative. Et du côté de Champéry, si certains trouvent déjà aberrant de monter un peu en direction des stations de notre territoire, nous n'avons pas imaginé proposer à la population d'aller jusqu'au Grand-Paradis. Nous avons proposé à Champéry de disposer de cette future déchetterie aussi, mais la réponse a là aussi été négative.

20. Quand ce projet sera-t-il présenté ?

Il sera présenté à l'Assemblée primaire. Pour le Conseil, malheureusement il ne voit pas d'endroits plus adéquat, et permettant autant de synergies. Et la séance d'informations n'a pas non plus débouchée sur de nouvelles propositions. Puis dès que le Conseil d'Etat validera cette nouvelle planification, il s'agira de procéder aux autorisations de construire. Le processus est donc encore long pour la mise en place de l'ensemble.

Val-d'Illeiez, le 29.10.2021

Service Edilité et urbanisme